

Le 21 mai 2020

« Imaginons demain »

Apprivoiser les risques d'inondations : construire sur pilotis ? Oui, mais...

Le territoire de la Somme bénéficie d'une forte présence de l'eau, tant par ses côtes que par ses différents cours d'eau et ses marais. Depuis toujours, l'habitat s'est fréquemment établi à proximité des cours d'eau. **Pour conforter la centralité d'un bourg ou d'une commune**, peut-il être envisagé de construire à proximité de zones qui deviendront potentiellement et inexorablement inondables ?

Les tempêtes, les risques climatiques ont toujours existé, mais les événements s'avèrent aujourd'hui de plus en plus fréquents et violents. **Le trait de côte recule rapidement** et accroît les risques de submersion marine. Les cours d'eau ont capacité à déborder lors de fortes pluies. Avec l'artificialisation des sols, l'absence de haies, l'eau ruisselle. L'imperméabilisation des terres accélère les phénomènes d'inondation, d'érosion et de submersion. La terre argileuse fortement présente dans la géologie, tend à se saturer dès lors que la pluviométrie est excessive. Les risques sont analysés, surveillés et font l'objet de documents cadres, tels les PPRI (Plans de Prévention des Risques d'Inondation).

Au-delà des évolutions possibles, l'une des préoccupations majeures est de s'adapter à l'ensemble des phénomènes dont nous serons tributaires. Pour composer avec les contraintes et **densifier pour ne pas étaler**, utiliser l'espace ouvert sous un édifice, s'adapter à la présence de l'eau ; **construire sur pilotis peut être une alternative**.

La construction sur pilotis permet également d'utiliser l'espace au sol différemment. Le rez-de-chaussée est transformé en un espace dégagé dédié à d'autres utilisations. C'est également une des façons de s'approprier un terrain en pente. De nombreux exemples, sous différentes formes, existent.

Il y a un siècle déjà, en 1927, Le Corbusier et Pierre Jeanneret publiaient *Les cinq points d'une nouvelle architecture*, l'un étant les pilotis. L'architecte a appliqué ses principes d'architecture pour une construire des immeubles sur pilotis, véritables villages verticaux : les Cités radieuses à Rezé, Marseille, Briey et Firminy, mais également par exemple la Villa Savoye à Poissy.

Pour en savoir plus :

Alain Gourdon, un architecte-urbaniste qui témoigne de son adaptation aux contraintes du PPRI :

 www.youtube.com/watch?v=88g--qTW_7c

Les cinq points de l'architecture moderne, formulés en 1927 par Le Corbusier et Pierre Jeanneret :

 https://fr.wikipedia.org/wiki/Cinq_points_de_l'architecture_moderne

Des exemples de constructions sur pilotis (maisons individuelles et immeubles) sur le site de l'Observatoire des CAUE :

 <https://url.me/ft4ck>

Consulter le PPRI de la Vallée de la Somme :

 <https://url.me/cR9Pz>

Suivez le CAUE de la Somme   